

La FEMA et la SBA collaborent pour aider les sinistrés par l'ouragan Helene

Release Date: Décembre 2, 2024

COLUMBIA, S.C. - Le programme d'aide aux particuliers de la FEMA et le programme de prêts en cas de catastrophe de l'Administration des petites entreprises des États-Unis sont les deux principales sources d'aide financière du gouvernement fédéral pour aider les particuliers et les ménages à se relever et à reconstruire après une catastrophe majeure. Dans de nombreux cas, les propriétaires et les locataires constatent qu'ils ont besoin de l'aide des deux programmes pour faciliter leur rétablissement.

Les survivants d'une catastrophe qui ont besoin d'un prêt de la SBA pour leurs effets personnels, les dommages subis par leur propriété résidentielle, les dommages et perturbations subis par leur entreprise ne doivent pas attendre pour déposer leur demande.

La SBA continue d'accepter de nouvelles demandes et de préparer les emprunteurs à recevoir leurs offres de prêts en cas de catastrophe dès que le Congrès aura alloué des fonds. La SBA poursuit ses opérations de traitement des prêts, notamment en soutenant les emprunteurs actuels et les nouveaux demandeurs.

Sous réserve de la mise à disposition des fonds par le Congrès, la SBA peut accorder des prêts en cas de catastrophe de jusqu'à 500 000 dollars aux propriétaires pour réparer ou remplacer des biens immobiliers endommagés ou détruits par une catastrophe. Les propriétaires et les locataires peuvent bénéficier d'une aide allant jusqu'à 100 000 dollars pour réparer ou remplacer les biens personnels endommagés ou détruits par une catastrophe. Les entreprises peuvent bénéficier de prêts allant jusqu'à 2 millions de dollars pour les dommages physiques et économiques résultant de l'interruption de leur activité.

Les taux d'intérêt commencent à 4 % pour les entreprises, 3,25 % pour les organisations à but non lucratif et 2,813 % pour les propriétaires et les locataires, sans crédit ailleurs, et les durées peuvent aller jusqu'à 30 ans. Les intérêts ne



FEMA

Page 1 of 2

commencent à courir que 12 mois après la date du premier versement du prêt catastrophe, et les paiements mensuels commencent 12 mois après la date du premier versement. Les montants et les conditions des prêts sont fixés par la SBA et dépendent de la situation financière de chaque demandeur.

Les demandeurs peuvent déposer leur dossier en ligne et obtenir des informations supplémentaires sur l'aide en cas de catastrophe sur sba.gov/disaster. Les candidats peuvent également appeler le centre d'assistance de la SBA au 800-659-2955 ou envoyer un courriel à disastercustomerservice@sba.gov pour obtenir de plus amples informations. Pour les personnes sourdes, malentendantes ou souffrant d'un trouble de la parole, veuillez composer le 7-1-1 pour accéder aux services de relais de télécommunications.



FEMA

Page 2 of 2